



MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR

1000, 1^{ière} Rue Est, C.P. 100
L'Ascension (Québec) G0W 1Y0
Tél: 347-3482 Fax: 347-4253

MÉMOIRE

PROJET AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE LA PÉRIBONKA

PRÉSENTÉ AU BAPE

LE 17 OCTOBRE 2003

TABLE DES MATIÈRES

1.	Présentation d'un mémoire lors d'une audience publique.....	3
	1) Titre du projet concerné.....	3
	2) Présentation de la Municipalité.....	3-4
2.	Intérêts et préoccupations liés au projet.....	5-6-7



MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR
1000, 1^{ière} Rue Est, C.P. 100 L'Ascension (Québec) G0W 1Y0 Tél: 347-3482 Fax: 347-4253

PRÉSENTATION D'UN MÉMOIRE LORS D'UNE AUDIENCE PUBLIQUE

1) TITRE DU PROJET CONCERNÉ

Hydro-Québec ➤ Aménagement hydroélectrique de la Péribonka

Réservoir projeté ➤ 35 km de longueur et d'une superficie de 32 km².

Barrage projeté ➤ 80 m de hauteur et 700 m de longueur et deux(2) digues de fermeture.

2) PRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ

Village agro-forestier alimenté par la présence des scieries Uniforêt et PH Lemay. La villégiature est ici omniprésente. On y trouve plusieurs lacs aux noms colorés, des sentiers de VTT et des pistes cyclables accessibles à tous en forêt.

Démographie

Population: 2016 habitants
Âge médian de la population 34.8
77.8 % de la population âgée de 15 ans et plus

Superficie: 131.83 km²

Commerces et services

À l'Ascension de Notre-Seigneur, on retrouve 58 places d'affaires incluant des fermes.

Économie

Principaux employeurs:

1. Uniforêt Scierie Péribonka inc.
2. Scierie PH Lemay & Fils

3. École primaire Garnier
4. CLSC Le Norois
5. Tourbière Lambert inc.
6. Jardin Scullion

Soutien au développement

L'Ascension de Notre-Seigneur a une corporation de développement. Son objet est de dynamiser l'économie de la Municipalité et de contribuer au démarrage de nouvelles entreprises.



INTÉRÊTS ET PRÉOCCUPATIONS LIÉS AU PROJET

Le projet est d'une très grande importance pour le développement économique de notre région et il va de soi que les élus municipaux de l'Ascension cautionnent la réalisation de cette centrale. Nous mettons cependant des réserves quand à l'utilisation de nos infrastructures municipales pour la réalisation de ce projet et nos commentaires seront uniquement dirigés sur les coûts anticipés de la réalisation du projet de la centrale Péribonka IV pour les contribuables de l'Ascension de N.S..

Nous constatons à l'étude d'impact préparée par le promoteur du projet, que ce dernier considère que le trafic lié à la construction et à l'exploitation de la centrale devrait passer par les municipalités de Ste-Monique et St-Ludger-de-Milot, pour se rendre jusqu'à l'entrée de la Zec des Passes. Nous pouvons lire à l'article 20.1.1:

``Pour atteindre le chemin de Chute-des-Passes depuis Alma, il suffit de suivre la route 169 nord jusqu'à Sainte-Monique, puis d'emprunter le rang Saint-Michel, le 6^e Rang et la route de Milot jusqu'à Saint-Ludger-de-Milot, et finalement le chemin de la rivière Alex jusqu'au poste d'entrée de la zec des Passes.``

Le promoteur nous fait connaître une seconde possibilité pour se rendre à la zone d'intérêt. Cette alternative est prévue via L'Ascension-de-Notre-Seigneur:

``Il est également possible de passer, depuis Alma, par le village de l'Ascension-de-Notre-Seigneur et d'utiliser le chemin forestier d'Uniforêt qui conduit directement au début du chemin de Chute-des-Passes. Cette route sera utilisée par Hydro-Québec pour la mobilisation des pièces lourdes, puisque les ponts y sont conçus pour supporter des charges plus élevées que les ponts de l'accès par Sainte-Monique.``

On note également à l'article 20.2 de l'étude d'impact, que le transport des équipements, des matériaux et des travailleurs occasionnera une circulation annuelle supplémentaire estimée à environ 90 000 aller-retours, qui comprendra, à parts égales, des véhicules légers et des véhicules lourds.

Nous soumettons respectueusement que nous ne croyons pas que la majorité du trafic se fera via les municipalités de Ste-Monique et St-Ludger-De-Milot.

Tout transporteur ou travailleur aura le choix à partir de l'ancienne municipalité de St-Cœur-De-Marie, entre parcourir 64 kilomètres et traverser complètement deux (2)

villages à vitesse réduite si le trajet se fait par Ste-Monique et St-Ludger-De-Milot et seulement 39 kilomètres de route et un seul village à traverser si la route de l'Ascension est utilisée.

Sur les 90,000 aller-retours prévus par le promoteur, l'utilisation de la route de l'Ascension-de-Notre-Seigneur représente 2,250,000 km en moins par rapport à l'utilisation de la route Ste-Monique / St-Ludger-De-Milot et des millions de dollars d'économie.

Quiconque sait compter le moindrement, aura selon nous tout avantage à utiliser la route de L'Ascension et il serait inutile de tenter de nous faire croire le contraire.

Nous souhaitons porter à la connaissance des commissaires que les routes et chemins proposés via Ste-Monique et St-Ludger-De-Milot , soit la 169 Nord, le Rang St-Michel et la route de Milot, sont à la charge exclusive du Ministère du Transport du Québec et aucun frais n'est payable par les résidents de ces municipalités via leur compte de taxe pour l'entretien de ces voies d'accès.

St-Ludger-de Milot a à sa charge, le chemin de la Rivière Alex qui a le statut de route à double vocation donc subventionné en partie par le gouvernement. Également, la municipalité de l'Ascension dispose d'un chemin qui a le statut de double vocation, soit la route de l'Église d'une longueur de 6 kilomètres.

Il est pour nous plausible, compte tenu des économies de temps et d'argent qui seront au rendez-vous pour le promoteur du projet et ses contractants, que le tracé via la route de l'église à l'Ascension soit utilisé par la grande majorité de ceux-ci.

Il y a bien sur la route reliant l'ancienne municipalité de St-Cœur-de-Marie (Alma) et le début du village de l'Ascension qui est entretenue exclusivement par le ministère du Transport du Québec, route considérée trop étroite par le ministère et donc les côtes et les courbes devraient être élargies afin d'assurer aux utilisateurs une meilleure sécurité. À partir de ce point, soit toute la route de l'Église, est à 100 % la responsabilité de la Municipalité.

Les contribuables de l'Ascension ont investi \$1,500,000.00 en 2002 pour la réfection complète de la route de L'église. Il est selon nous légitime d'avoir des appréhensions quant à d'éventuels impacts négatifs sur cette infrastructure routière, qu'engendreront le transport terrestre, liés directement à la construction et à l'exploitation de la nouvelle centrale.

D'autant plus, que le promoteur nous avise déjà que tout les transports lourds transiteront chez nous du fait que les ponts de l'accès Ste-Monique, St-Ludger-De-Milot, ont une capacité limité.

On nous claironne à toutes les années lors de la période de dégel des impacts extrêmement négatifs de charges trop lourdes sur les infrastructures routières et des bris qui y sont occasionnés. Les transports prévus doivent être assez extraordinaires en terme de poids, puisqu'à notre connaissance, aucun pont du côté de Ste-Monique et St-Ludger-De-Milot n'ont un panneau indiquant une restriction de la charge.

Quel sera le coût pour les citoyens de l'Ascension du passage de ces véhicules? Combien d'années de vie utiles seront amputées à la route de l'église? Nous gérons une petite municipalité avec des budgets limités. Nous avons demandé en 2002 à nos commettants un effort exceptionnel afin d'améliorer cette voie d'accès indispensable au développement de notre municipalité. Il nous semble élémentaire que le promoteur soit conscient des impacts qu'auront le projet sur nos infrastructures municipales, sur la qualité de vie de nos contribuables, et sur les coûts qu'auront à supporter nos citoyens.

Au point 20.1.1 de l'étude d'impact, le promoteur nous apprend qu'il a négocié avec les autres utilisateurs du chemin des Passes une participation aux frais d'entretien de cette route. Il semble évident à cette lecture que le projet aura un impact sur cette voie d'accès.

La route de l'église à l'Ascension n'est que le prolongement du Chemin des Passes et de ce fait, il nous apparaît élémentaire que les citoyens de notre municipalité aient droit au chapitre eux aussi et qu'ils ne supportent pas seuls les coûts reliés au projet.

À ce jour, aucune rencontre n'a été initiée entre le promoteur et les autorités municipales de l'Ascension et l'étude d'impact ne traite en aucun endroit des effets du projet sur notre municipalité.

Nous tenons à répéter que L'Ascension n'a pas les moyens de supporter la facture qui nous semble destinée. Nous n'avons pas non plus les ressources humaines et financières pour renforcer nos allégations par de fastes études pour prouver l'étendue des dommages à nos infrastructures et quantifier avec exactitude les coûts monétaires qui en résulteront. Nous savons cependant que notre voix doit être entendue et que l'équité doit nous être accordée.

Sachez que nous ne souhaitons aucune ambiguïté, l'ensemble du conseil municipal de l'Ascension-de-Notre-Seigneur croit au projet d'hydro-Québec. Nous pensons que celui-ci doit se réaliser, qu'il est porteur d'avenir et de développement pour toute notre région. Nous demandons seulement que la qualité de nos infrastructures soit préservée et que dans le cas contraire, la municipalité se verra obliger de poser des gestes concrets afin de se faire entendre auprès des différentes instances.

Nous sommes à votre disposition pour toutes demandes ou questions que votre organisme considèrera utile à la compréhension du contenu des présentes.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Claude Renaud, maire